

Les anciens moulins du vieux pont de Mantes

Par Henri CHAPRON

Le vieux pont de Mantes, admiré par les peintres, examiné par les touristes, surveillé par les archéologues, ne peut laisser indifférents les habitants de notre région. Aussi il a fait l'objet de maintes publications. D'abord, il convient de citer les historiens habituels de notre ville: Durand et Grave¹, Bourselet et Clérisse², Saintier et Questel³, etc. Mais d'autres, dont certains très récents et d'une réelle importance ne doivent pas être oubliés.

Une pièce des archives de la ville, signalée par S. Vitte et H. Lemoine⁴ annonce la concession, par Philippe-Auguste, à l'Hôtel-Dieu de Mantes, de la moitié d'un moulin sis sur le pont de Mantes. Dans un autre document, datant du XIII^e siècle, il est encore question d'un moulin sis sur le vieux pont.

D'après une histoire manuscrite de Septeuil⁵, le couvent de Saint-Corentin avait, sur le pont de Mantes, un moulin qui fut détruit lors d'une inondation en 1658.

Dans son « Histoire de Mantes et du Mantois », notre collègue M. Lachiver⁶ nous apprend que Philippe-Auguste a donné à notre ville, au maire et à ses pairs « un moulin assis sur notre pont ».

Enfin et surtout Édouard Fosse, dans son « Histoire de Limay »⁷ fait une excellente étude, très complète, du vieux pont et de ses moulins.

Cette communication, proposée sous ce format par le site *Mantes histoire*, fut présentée lors de la séance des Amis du Mantois du 27/04/1976, puis publiée sous cette référence:

CHAPRON (Henri), *Les anciens moulins du vieux pont de Mantes*. Le Mantois 27 — 1976: Bulletin de la Société « Les Amis du Mantois » (nouvelle série). Mantes-la-Ville, Imprimerie Mantaise, 4^e trim. 1976, p. 7-9.

¹ DURAND et GRAVE. *La Chronique de Mantes* (1883).

² BOURSELET et CLÉRISSE. *Mantes et son arrondissement* (1933).

³ SAINTIER et QUESTEL. *Les fortifications de Mantes* (1925), planches 22 et 28.

⁴ Suzanne VITTE et H. LEMOINE. *Répertoire des archives communales de Mantes*, p. 24 (1931).

⁵ Citée par Éd. Fosse.

⁶ LACHIVER. *Histoire de Mantes et du Mantois*, p. 57 (1971).

La pièce dont il est parlé n'est pas datée, mais on sait que Philippe-Auguste, né en 1165, est mort en 1223.

⁷ Éd. FOSSE. *Histoire de Limay*, p. 56 (1972).

Comme on voit, ceux-ci ne sont pas ignorés par les auteurs mantais. Mais leurs études n'envisagent que le point de vue historique, sans s'occuper des problèmes techniques posés par ces usines très spéciales. D'autre part, leur documentation provient uniquement de Mantes et de sa région.

Pour notre compte, nous avons cherché à connaître la façon dont nos établissements étaient installés et comment ils fonctionnaient. Enfin, au sujet de leur histoire, nous nous sommes reportés à des pièces d'archives non pas inédites, mais publiées hors de notre région et, de ce fait, inconnues de certains chercheurs mantais.

**

Étude technique des moulins construits sur des ponts

À ce point de vue, nous trouvons de nombreux détails et d'intéressantes précisions dans «L'art de la meunerie», publiée par Pommier dans la «*Maison rustique du XIX^e siècle*»⁸. En voici les données essentielles.

Comme toujours, lorsqu'il s'agit des moulins utilisant l'eau courante, la pièce motrice reste la roue hydraulique ou roue à aubes. Quand l'usine est construite sur un pont, ou même sur pilotis, cette roue est forcément située au-dessous de l'édifice. On dit alors que le moulin est à roue pendante. Il est clair qu'on devra la hausser ou la descendre suivant les circonstances, au moment des crues et des périodes de sécheresse, afin qu'elle reste en contact avec l'eau.

Pour répondre à ces nécessités, la roue hydraulique était insérée dans un châssis en bois aux angles duquel étaient fixées de fortes poutres verticales qui, plus haut, traversaient le plafond du moulin. Elles avaient la forme «de pièces de bois méplat de 6 à 13 pouces» (0,15 m à 0,33 m environ) «et chacune d'elles était soutenue, au niveau de sa partie supérieure, par une traverse qui s'appuyait sur deux grosses vis en bois (vérins). Grâce à ces vis, la roue motrice pouvait être soulevée ou abaissée à volonté.»

Ces données essentielles, quoique résumées, nous permettent de discerner le fonctionnement des moulins en question. Elles nous montrent également que la plupart des tableaux et gravures que l'on connaît reproduisent des édifices dont l'appareillage avait été détruit, ou que l'artiste jugeait commode de négliger.

**

⁸ *La Maison Rustique du XIX^e siècle* (1836), T. III, p. 405.

Quelques faits en rapport avec l'histoire de nos moulins

Ils nous sont fournis par l'ouvrage de V. Leblond et J. Tremblot sur les «*Documents notariés du Beauvaisis et du Vexin*»⁹. Les deux passages que nous avons retenus datent de 1503; ils sont donc postérieurs à la pièce des archives de Mantes.

a) «Le 17 mars, Jean Brunel, meunier à Chaumont, baille à ferme et loyer d'argent, de ce jour jusqu'à trois ans, à Pierre de La Croix, meunier, demeurant à Auffreville, paroisse de Mantes-la-Ville, une maison, moulin à blé et place sur le pont de Mantes, appelé le Moulin des Célestins, j.d.c. au Moulin Rousseau, d.c. à l'arche de Saint-Corentin, qui appartient au dit bailleur par le bail que lui en ont fait les religieux Célestins de Mantes... », etc.

b) «Le 23 mars, Jean Brunel, meunier à Chaumont, reconnaît devoir aux religieux et couvent des Célestins de Mantes stipulant par frère Jean de Longcourt et Hector Couvreur, religieux et procureurs dud. couvent, la somme de 36 l.t. pour arrérages de rente échus au jour de Chandeleur dernier, à cause de la prise par lui faite du moulin de la ville de Chaumont appartenant auxd. Religieux... », etc.

Ces citations ont un certain intérêt. En effet, en plus des renseignements sur les moulins, elles nous montrent qu'il y avait dans notre région de véritables entrepreneurs de meunerie.

L'existence de ces spécialistes nous est d'ailleurs confirmée par Bertrand-Lacabane dans son travail sur le marquisat de Blaru¹⁰.

Après avoir parlé d'un moulin établi par François Bonaventure de Tilly, l'éminent archiviste de Seine-et-Oise ajoute :

«Le marquis de Blaru ne resta pas longtemps propriétaire du moulin du Ponceau; il le céda, par échange du 16 décembre 1760, à Philippe Planche, laboureur à Saint-Marcel qui y exerça la profession de meunier. Son fils, Pierre-Charlemagne Planche, continua l'exploitation du moulin, qui fut vendu le 15 nivose an 12 (6 janvier 1804), à Pierre-Charles Vacher, meunier et propriétaire des maison et moulin construits sur le pont de Limay et dépendant de la ville de Mantes.»

Tels sont les documents dont nous avons eu connaissance. Comme nous l'avons annoncé, ils ne sont pas inédits. Néanmoins ils peuvent être utiles à des chercheurs mantais qui les ignoraient.

⁹ *Documents notariés relatifs à l'histoire économique du Beauvaisis et du Vexin français. Extraits des minutes de Chaumont-en-Vexin*, p. 147-148 (Paris, Dumont, 1927).

¹⁰ BERTRANDY-LACABANE. *Les seigneurs et le marquisat de Blaru*, p. 67 (Versailles, Cerf, 1880).